

DECISION N° 2019 005 14 1 GRKK – CAB

PORTANT CREATION ET NOMINATION DES MEMBRES DE LA PLATE FORME MULTI-ACTEURS REGIONALE

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE KOULIKORO

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°05-013 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale du Génie Rural ;
- Vu la loi n° 06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole ;
- Vu la loi N° 99-035 du 10 Août 1999 portant création des Collectivités Territoriales des Cercles et des Régions ;
- Vu le Décret n°09-187/P-RM du 04 mai 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Génie Rural ;
- Vu le Décret n°08-610/P-RM du 9 octobre 2008 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité Préparatoire du Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) ;
- Vu l'Ordonnance N°2015- 016/P- RM du 2 Avril 2015 portant Création de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation (ATI) ;
- Vu la Loi N° 2018- 015 /du 05 Juillet 2018 autorisant la Ratification de l'accord de Financement, Signé à Bamako, le 29 Mars 2018, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au Financement du Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel ;
- Vu le Décret N°2018-181/P-RM du 19 février 2018, portant nomination du Gouverneur de la Région de Koulikoro ;
- Vu l'Arrêté Interministériel N°2014-2181/MDR-MIS-MEF-MEEA-SG du 12 Août 2014 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des organes d'orientation, de Coordination et de Suivi du Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP).

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé dans la Région de KOULIKORO une Plateforme Multi-Acteurs (PMA) pour la gestion des connaissances du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS-Mali).

Article 2 : La Plateforme Multi-Acteurs (PMA) a pour missions :

- ✓ d'assurer la fonction de concertation et de gestion de connaissances au niveau local sur la planification, la conception, la mise en œuvre et le processus de financement des solutions d'irrigation.
- ✓ de participer à la mise en œuvre des solutions d'irrigation en identifiant les goulots d'étranglement et concourant à partager les solutions consensuelles face aux problèmes de l'irrigation ;
- ✓ de partager les connaissances produites au niveau national et régional avec le plus grand nombre d'acteurs ;
- ✓ de produire sur la base d'un cahier de charges, des informations à intégrer au processus de gestion des connaissances qui seront analysées et partagées au niveau national et régional ;
- ✓ d'animer au niveau local un débat décroisé entre opérateurs, services déconcentrés et producteurs sur les perspectives d'innovations des systèmes irrigués en cours, en vue de favoriser la mise en œuvre des solutions d'irrigation ;
- ✓ de valider la liste des bénéficiaires de sous-projets ;
- ✓ de proposer des mesures correctives et des ajustements en cas de nécessité ;
- ✓ de participer à la réception des travaux réalisés dans le cadre du projet.

Article 3 : Les membres de la Plateforme Multi-Acteurs de Koulikoro sont nommés ainsi qu'il suit :

Président : Issoufiana Abdoulaye MAÏGA Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques, représentant le Gouverneur.

Membres :

- Antiamba TEMBELY, représentant le Président du Conseil Régional ;
- Oumar SIDIBE Agence de Développement Régional (ADR) Koulikoro ;
- Abdoulaye GOÏTA de la Direction Régionale du Génie Rural, Point focal ;
- Salif FOMBA de la Direction Régionale du Génie Rural ;
- Joseph DIARRA de la Direction Régionale de l'Agriculture, Point focal ;
- Abdoulaye MAÏGA, de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- Abdoulaye DIARRA, de la Direction Régionale de la Pêche ;
- Moctar GUINDO, de la Direction Régionale des Eaux et Forêts ;
- Mady Dioubaly KEITA, de la Direction Régionale de l'Assainissement de Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- Mohamed L. CAMARA, Direction Régionale de l'Hydraulique ;
- Ichaka TRAORE, de la Direction Régionale de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population ;
- Brahim GAKOU, de la Direction Régionale des Industries et des Productions Animales ;

- Daouda Tionkon DIARRA de l'IPR/IFRA de Katibougou ;
- Salif TRAORE, de la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- Allasenou SAGARA, du Centre Régional de Recherche Agronomique (CRRRA) de Sotuba ;
- Balla SALL, de l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ;
- Boubacar DOUMBIA, des Organisations Professionnelles Agricoles à Koulikoro ;
- Dramane DIABATE, des Organisations Professionnelles Agricoles à Dioïla ;
- Youssouf FOMBA, de la Coordination Régionale des ONG ;
- Djélé KONATE, de l'Association des Conseils de Cercles ;
- Ramatoulaye SINGARE, Association des Femmes Rurales de Koulikoro
- Lassana DIARRA Association des Jeunes Ruraux de Koulikoro ;
- Fanta DIARRA, Présidente du Comité Local de l'Eau (CLE) de Dioïla ;
- Sékou KOUYATE des Communicateurs Traditionnels ;
- Issouf MAÏGA de la Presse Locale (URTEL) ;
- Un (1) représentant du Comité Local de l'Eau (CLE) de Kènenkou/Koulikoro ;
- Un (1) représentant des Services Financiers Décentralisés de Koulikoro ;
- Un (1) représentant de l'Opérateur chargé de la Planification du Développement Local (OPDL) ;
- Un (1) représentant de l'Opérateur des Solutions d'Irrigation (OSI).

La Plateforme Multi-Acteurs de KOULIKORO pour le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS-Mali) peut faire appel à toute personne en raison de sa compétence particulière.

Article 4 : La Plateforme Multi-Acteurs de KOULIKORO pour le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS-Mali) se réunit une fois par trimestre sur convocation de son président ou à la demande des 2/3 de ses membres.

Elle peut se réunir en session extraordinaire en tant que de besoin sur convocation de son président ou à la demande des 2/3 de ses membres.

Article 5 : Le Secrétariat Technique chargé d'animer la Plateforme Multi-Acteurs de KOULIKORO du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS-Mali) sera assuré par :

- Le représentant de la Direction Régionale du Génie Rural ;
- Le représentant de l'Agence de Développement Régional (ADR)
- Le représentant de la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population.

Les dépenses liées au fonctionnement de la Plateforme Multi-Acteurs de KOULIKORO pour le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS-Mali) seront assurées par le PARIIS-MALI et à partir d'autres ressources à mobiliser.

Article 6 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Koulikoro, le 03 OCT 2019

Le Gouverneur

Ampliations :

- Original..... 1
- MA..... 1PCR
- ATI..... 1
- DNA-DNPIA-DNSV-DNP-DNPAT-DNGR-DNEF-DNH..... 8
- APCAM..... 1
- Préfets cercles..... 7
- Structures membres..... 27
- Intéressés..... 30
- Archive-Chrono..... 2/78



Général de Brigade Dèbérékoua SOARA
Chevalier de l'Ordre National